



Erratum

(art. 10, al. 1, LPubl)

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de géomaticienne CFC / géomaticien CFC

du 3 avril 2024 (RO 2024 178; RS 412.101.221.16)

Art. 6

Au lieu de:

La formation à la pratique professionnelle en entreprise s'étend sur toute la durée de la formation professionnelle initiale, en moyenne à raison de 4 jours par semaine.

Lire:

La formation à la pratique professionnelle en entreprise s'étend sur toute la durée de la formation professionnelle initiale, en moyenne à raison de 3,75 jours par semaine.

Art. 7, al. 1, let. a, 3^e et 5^e tirets

Au lieu de:

¹ L'enseignement obligatoire dispensé à l'école professionnelle comprend 1640 périodes d'enseignement. Celles-ci sont réparties selon le tableau suivant:

Enseignement	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
a. Connaissances professionnelles					
...					
– Structuration, organisation et gestion de géodonnées	80	80	80	40	280
...					

Lire:

¹ L’enseignement obligatoire dispensé à l’école professionnelle comprend 1640 périodes d’enseignement. Celles-ci sont réparties selon le tableau suivant:

Enseignement	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total
a. Connaissances professionnelles					
...					
– Structuration, organisation et gestion de géodonnées	80	80	40	40	240
...					
– Compétence opérationnelle propre au domaine spécifique	0	0	40	0	40

8 janvier 2025

Chancellerie fédérale